

L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Liège, Quai Mativa 37, 4020 LIEGE

T: 04 253 19 72, E: btv.liege@btvcontrol.be

Rapport N°: 0523-171201-11

Date du contrôle :

01/12/2017

Extra date du contrôle

DONNEES GENERALES:

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Thomas et piron
RUE JULES MELOTTE 36/3.10
4350 REMICOURT

PROPRIETAIRE: Thomas et piron
Adresse : RUE JULES MELOTTE 36/3.10
4350 REMICOURT

DEMANDEUR : ÉVOLUSYS
Adresse : RUE DU PARC INDUSTRIEL 2 A
4540 AMAY

INSTALLATEUR : ÉVOLUSYS
Adresse : RUE DU PARC INDUSTRIEL 2 A
4540 AMAY

Visualisation de l' installation



TVA ou CI :

EAN :

Compteur n°

A placer

Index :

DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:

Type d'installation : Nouvelle installation /

Début travaux fondations : Après 01/10/81

Raccordement tension : Mono 230V

Câble aliment. tableau princ. : 4 x 16 mm²

Type électrode de terre : Boucle et Piquets

Nombre de tableaux : 1

Facteurs d'influences externes :

Type des locaux : Appartement

Installation électrique : Après 01/10/81

RGIE art. : 86

Protection raccordement : Max 63 A

Inter. gén. : type : 2p 63A/300mA

Nombre de circuits term. : 14

Schéma : TT

CONTROLE:

Visite de contrôle suivant : RGIE art. 270, Pres. distributeur

Type de contrôle : Examen de conformité

MESURES:

RA: 14 Ohm

RI tot

>10 MOhm

DESCRIPTION:

Voir aussi schéma unifilaire et schéma de situation en annexe

INFRACTIONS CONSTATEES

1 Néant

NOTES

- 1 Le contrôle ne porte que sur les parties visibles et accessibles.
- 2 Certains éclairages sont en attente d'installation.

Conclusion L'installation est conforme.
Les schémas unifilaires et les schéma de situation ont été visés.
L'installation doit être vérifiée avant le 1 décembre 2042 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

L'agent-visiteur
0523 SULLIVAN FADEUR

pour le directeur,



CONTROLES EFFECTUES

Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.

- a) Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas
 - b) Le contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition...
 - c) Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects
 - d) Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test
 - e) Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil
 - f) Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe
 - g) Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
 - h) Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
- Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

- a) Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique ;
- b) Il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité ;
- d) Il y a obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Significations des notes concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME

ETAPE 1

Lisez soigneusement ce Procès-Verbal et faites attention aux notes éventuelles.

ETAPE 2

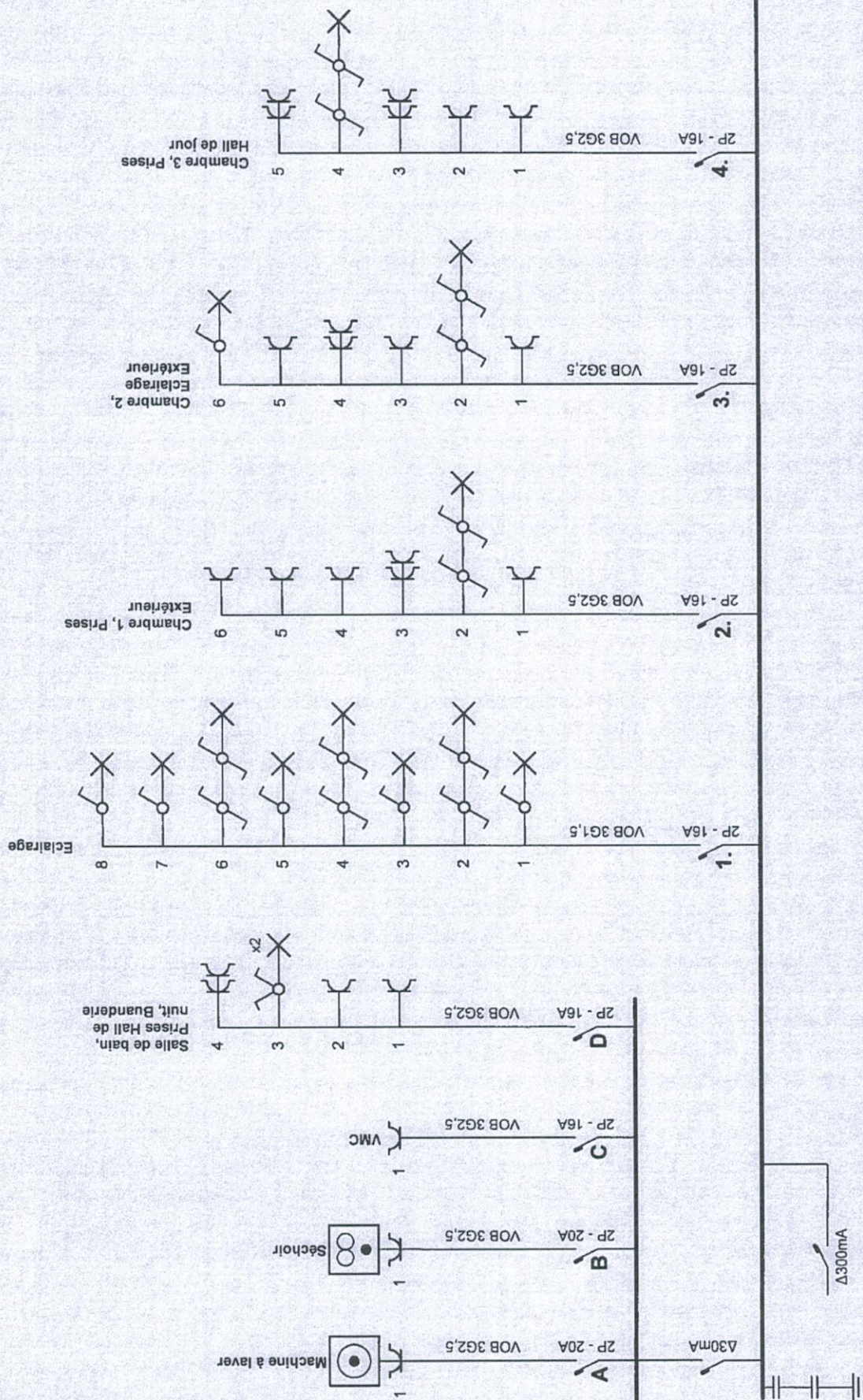
Lors d'extensions importantes de l'installation, faites reconstruire de nouveau.

ETAPE 3

Un reconstruire de l'installation est obligatoire avant 1 décembre 2042.

ETAPE 4

BTV Liège reste à votre service pour les contrôles nécessaires.



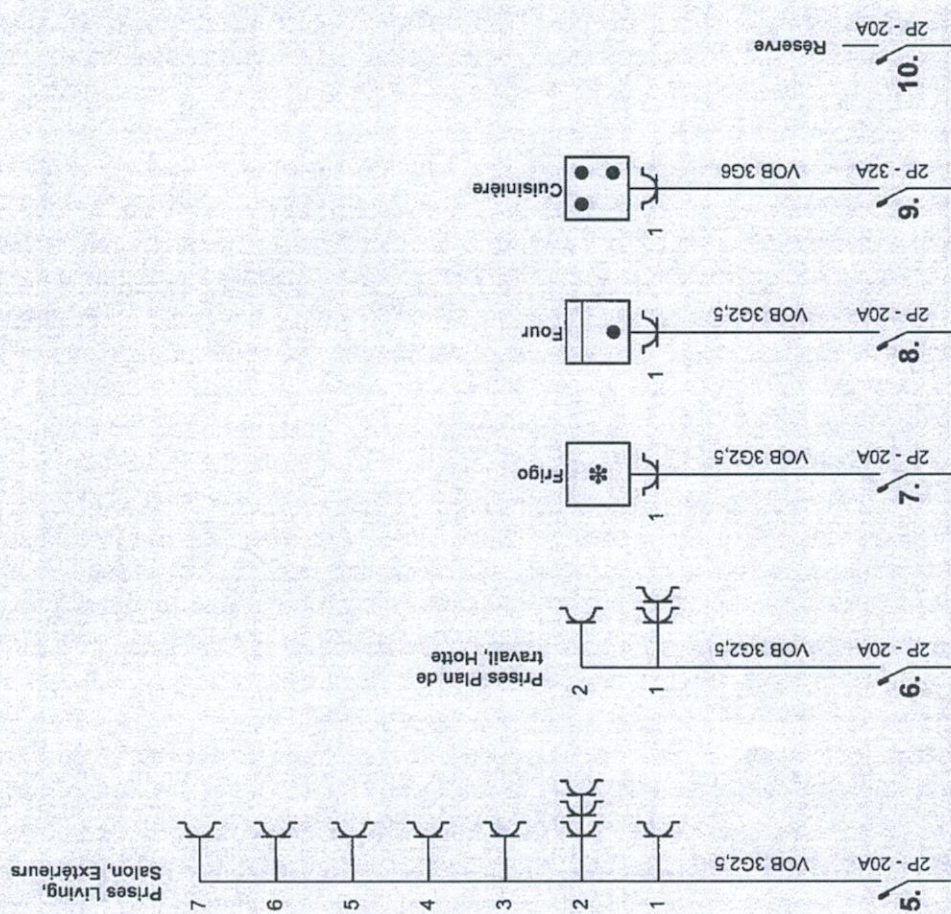
Adresse de l'installation électrique
B3 3.10
Rémicourt

p. 1/4
Schéma unifilaire
2 x 230V ~ 50Hz

évolusys
Automatisme & Electricité Industrielle
T. +32 (0) 49 20 11 11

Installateur
évolusys S.P.R.L.
Rue du Parc Industriel 2 A
4540 Amay
Tél.: 085 27 84 10 GSM: 0498 16 80 04
Fax: 085 27 84 11
e-mail: py.ratinckx@evolusys.be
TVA BE 0862.962.181

BTN 50
BTN
Faced Sullivan
523
1/12/17



BTV 523

BTi

Fabrice 523

1/12/17

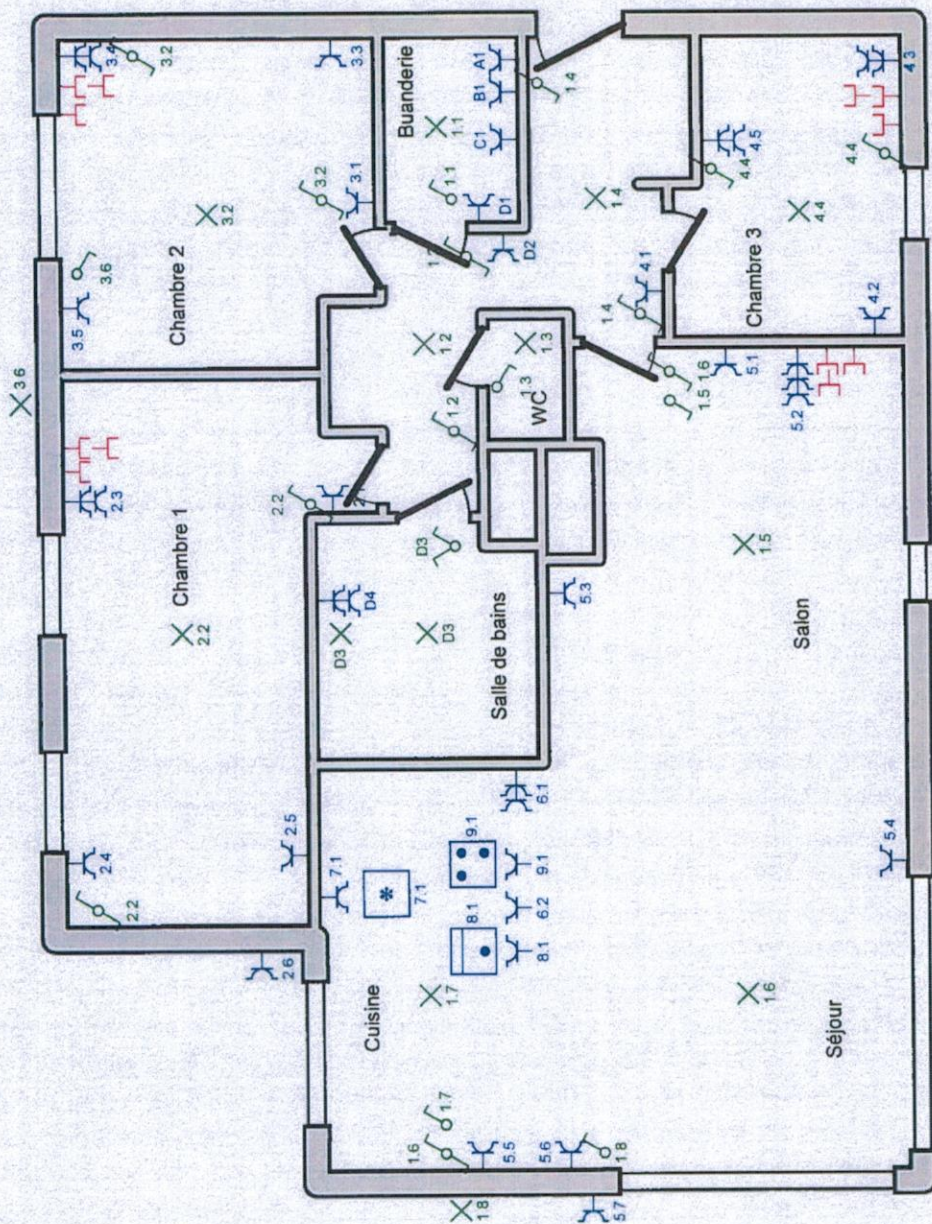
Adresse de l'installation électrique
B3.3.10
Rémicourt

Installateur
évolusys S.P.R.L.
Rue du Parc Industriel 2 A
4540 Amay
Tél.: 085 27 84 10 GSM: 0498 16 80 04
Fax: 085 27 84 11
e-mail: py.ratinckx@evolusys.be
TVA BE 0862 962.181

évolusys
Assurance à Domicile Indemnité
sans Franchise

p. 2/4
Schéma unifilaire
2 x 230V ~ 50Hz

Terrasse



Terrasse

BTV 523
 1/12/17

Adresse de l'installation électrique
 B3.3.10
 Rémicourt

Installateur
 évolusys S.P.R.L.
 Rue du Parc Industriel 2 A
 4540 Amay
 Tél.: 085 27 84 10 GSM: 0498 16 80 04
 Fax: 085 27 84 11
 e-mail: py.ratnckx@evolusys.be
 TVA BE 0862.962.181

évolusys
 Automatismes & Électronique Industrielle

p. 3/4
 Schéma de position
 2 x 230V ~ 50Hz

- | | |
|------------|---|
| A | Machine à laver |
| B | Séchoir |
| C | VMC |
| D | Salle de bain, Prises Hall de nuit, Buanderie |
| 1. | Eclairage |
| 2. | Chambre 1, Prises Extérieur |
| 3. | Chambre 2, Eclairage Extérieur |
| 4. | Chambre 3, Prises Hall de jour |
| 5. | Prises Living, Salon, Extérieurs |
| 6. | Prises Plan de travail, Hotte |
| 7. | Frigo |
| 8. | Four |
| 9. | Cuisinière |
| 10. | Réserve |

Adresse de l'installation électrique
B3.3.10
Rémicourt

Installateur
évolusys S.P.R.L.
Rue du Parc Industriel 2 A
4540 Amay
Tél.: 085 27 84 10 GSM: 0498 16 80 04
Fax: 085 27 84 11
e-mail: py.ralinckx@evolusys.be
TVA BE 0862.962.181

p. 4/4
Liste des circuits

2 x 230V ~ 50Hz

évolusys
Automatisme & Électrique Industrielle
1987 - 2017